Mai 2020

Logement à partager

Exemple

Georges a 83 ans, est veuf et sans enfant.

Il possède une maison avec un étage libre depuis 4 ans et la mort de son épouse.

Sa pension est assez confortable : **€ 2.100 par mois.**

Si demain, il était malade, devait être hospitalisé ou subir un handicap, sa seule solution serait probablement la Maison de repos.

Quand il voit ce qui se passe dans les Maisons de repos durant le Coronavirus, il est inquiet.

Josephine a 53 ans, elle est divorcée sans enfant à charge.

Elle bénéficie d'une indemnité de la Mutuelle (*ou Cpas ou chômage*) de **€ 1.150 par mois**

Elle doit payer un loyer, pour son modeste logement, de € 450 par mois.

Il lui reste donc € 700 par mois pour vivre.

Grâce au service d'Apia-Omnium, on les met en contact et Georges propose à Josephine le logement + une indemnité de € 1.850 par mois (*sous une forme évitant de perdre ses avantages*).

Elle n'est pas à son service 24h/24, mais disponible en cas de besoin et pour certaines prestations qu'ils conviennent entre eux.

Résultats :

Georges ne craint plus de se retrouver seul en fin de vie.

Josephine voit ses revenus réels tripler et passer à ± **€ 3.000 + le logement** qu'elle ne doit plus payer.

Autre exemple

Edith est séparée et âgée de 61 ans. Elle a un fils qui habite dans un autre Province et pas de petits-enfants à garder.

Elle possède un grand appartement avec 3 chambres et une pièce qui peut servir de living supplémentaire.

Elle est occasionnellement Aide-seniors chez Apia.

Marguerite a 82 ans et est veuve depuis des années

Sa pension est comparable à celle de Georges, soit ± € 2.200 par mois.

Grâce au service d'**Apia-Omnium**, Edith propose d'héberger et d'aider Marguerite pour € 1.500 par mois.

Chacun y trouve son compte.

Autre exemple

Zénobie et Charles possèdent 2 Studios à la côte (*face à face*) avec vue mer. Ils sont heureux de leur situation.

Ils n'ont pas de famille. Comme dit Charles : pas d'enfant, pas de frère ou sœur, pas de neveu ou nièce, etc.

Le jour où l'un des 2 partira, l'autre aura des grosses difficultés s'il (*ou elle*) connaît des problèmes de santé.

Proposition dans cette hypothèse : offrir le logement dans l'un des Studios à la mer + € 2.000 par mois.

Il ne s'agit ici que de 3 exemples, mais il existe beaucoup d'autres possibilités.

Services supplémentaires.

Il faut éviter de laisser l'Aide-seniors avoir **accès aux comptes du demandeur**.

Cela risquerait d'amener des excès. Cela se voit régulièrement.

Dans le cadre d'un **triple parrainage** (*à convenir*), sans lien avec l'Aide-senior, on peut rassurer le bénéficiaire quant à l'utilisation de son argent à son seul profit.

De plus, si une difficulté survenait (*ou accident*) l'Apia pourrait s'occuper de trouver un(e) remplaçant(e).

Le Senior reçoit un appel téléphonique de l'Apia, une fois tous les 15 jours pour faire le point de la situation.

Une fois par mois (*par exemple*) l'Apia rencontre le Senior en dehors de la présence de l'Aide-seniors, afin de vérifier que tout se passe bien.

Etc.

*

* *